



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Aude Billard (soc.) et consorts : « *Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :